

Comparatif européen des taxes et redevances routières appliquées aux poids lourds en 2022

05 AVRIL 2023



Le CNR présente pour la première fois un panorama européen des prélèvements (taxes et redevances) spécifiques aux poids lourds : vignettes et péages, taxe à l'essieu et droits d'accises appliqués au gazole. Ces dispositifs, très disparates, ne pèsent pas de la même façon sur le coût d'usage des infrastructures et impacte les rapports de compétitivité entre Etats et entre transporteurs.

De fait, les péages varient fortement passant de 0,063 €/km sur les autoroutes polonaises à 0,428 €/km en Slovénie. Quant à la taxe à l'essieu, elle oscille entre le minimum européen, 515 €/véh.an, et plus de 2 000 €/véh.an au Royaume-Uni. Plus encore, en Slovénie, il n'existe pas de taxe à l'essieu, les poids lourds ont cependant l'obligation d'utiliser les autoroutes lorsqu'elles sont disponibles sur leur trajet. Enfin, les droits d'accises sur le gazole ne font pas exception. Les stratégies des Etats dans ce domaine sont très diverses. L'Autriche, par exemple, fait le choix d'augmenter les droits d'accises sur le gazole en 2022, en pleine crise énergétique, alors que d'autres fixent leurs droits d'accises sur le gazole à hauteur du minimum européen voire inférieurs comme la Pologne, la Bulgarie ou encore la Croatie.

[Consulter le comparatif](#)